



# Le Mesnil Infos

Été  
2020

## Les membres du conseil municipal

Eva Lemarchand, Maire

Stéphane Vézier, 1<sup>er</sup> adjoint

Karine Vézier, 2<sup>ème</sup> adjointe

Claude Deconihout, 3<sup>ème</sup> adjoint

Catherine Morille, 4<sup>ème</sup> adjointe

Valérie Guilbert

Sabrina Demarais

Jean-Michel Marzin

Mickaël Hebert

Philippe Homo

Karine Dudout

Raynald Portail

Annie Carré

Anne Sophie Thuillier

Serge Grain

## Les commissions

### ➤ COMMISSIONS PRESIDÉES PAR MME LEMARCHAND, MAIRE :

- **Budget et finances** : VEZIER Stéphane, VEZIER Karine, HEBERT Mickaël, DUDOUT Karine, MORILLE Catherine, THUILLIER Anne-Sophie
- **Personnel communal** : VEZIER Stéphane, VEZIER Karine, DECONIHOUT Claude, MORILLE Catherine.
- **Urbanisme et environnement** : VEZIER Karine, DECONIHOUT Claude, MORILLE Catherine, THUILLIER Anne-Sophie

### ➤ COMMISSION PRESIDÉE PAR MME VEZIER, 2<sup>ème</sup> ADJOINT :

- **Jeunesse** : MARZIN Jean-Michel, DEMARAIS Sabrina, THUILLIER Anne-Sophie + 3 Membres extérieurs

### ➤ COMMISSION PRESIDÉE PAR M DECONIHOUT, 3<sup>ème</sup> ADJOINT :

- **Travaux/Sécurité routière/Electricité** : VEZIER Stéphane, HEBERT Mickaël, HOMO Philippe, GRAIN Serge +4 Membres extérieurs

### ➤ COMMISSION PRESIDÉE PAR MME MORILLE, 4<sup>ème</sup> ADJOINT :

- **Gestion des Salles** : DUDOUT Karine

### ➤ COMMISSION PRESIDÉE PAR MME. LEMARCHAND ET M. PORTAIL :

- **Marais/Fossés** : VEZIER Stéphane, HEBERT Mickaël, HOMO Philippe, GRAIN Serge + 4 Membres extérieurs.



## Cet été au Mesnil

### ➤ **La fête patronale**

Cette année, les conditions sanitaires liées au coronavirus et la dissolution de Mesnil Festif ne permettent pas de mettre en place sereinement la traditionnelle fête Saint Philibert. Si vous souhaitez vous engager pour les années à venir, n'hésitez à venir vous manifester en mairie.

### ➤ **Au Manoir Agnès Sorel**

Visite libre et guidée du 15 juillet au 31 août tous les jours de 14h à 18h et lors des journées du Patrimoine. Exposition de l'année : L'hygiène au Moyen Age.

### ➤ **Concours de pêche** organisés par la Perche Mesnillaise sur le petit lac du Mesnil sous Jumièges :

- le 30 août (matin) inscriptions sur place.
- le 27 septembre -pêche au feeder- concours organisé au profit de la lutte contre le cancer.

### ➤ **L'accueil de loisirs** « Les Souris dansent » sera ouvert du 6 juillet au 14 août.

Pour tout renseignement contactez Cédric au 06.82.70.98.72.

### ➤ **La Base de Loisirs** Jumièges-Le Mesnil est à nouveau ouverte.

Une question ? Un renseignement ? Vous pouvez appeler le 02.32.13.30.00.

## **URGENCES**

Pharmacie :

Composez le 3237 avant de vous déplacer pour plus de précautions

Cabinets infirmiers :

Yainville - 02.35.37.24.26  
Duclair : 02.35.37.71.71  
Duclair : 02.35.37.20.63

Médecins de garde permanent :  
02.35.58.76.33

Centre antipoison :  
02.35.88.44.00

Urgences adultes CHU Rouen  
02.32.88.82.51.

Urgences pédiatre CHU Rouen  
02.32.88.80.29

SAMU 15 - Sapeurs-pompiers :18  
Police Secours : 17

Ambulances : 02.35.91.04.18



## ***C'est l'été !***

- ***On aime profiter de la nature et des soirées qui sont plus longues...après 22h on ne gêne pas les voisins...***

En application de l'article R. 623-2 du Code pénal, le tapage nocturne est défini comme des bruits nocturnes qui troublent la tranquillité des tiers. Ces bruits peuvent être provoqués :

- par une personne (talons, cris, chants...)
- par une chose (chaîne hi-fi, télévision, instrument de musique, pétard, [feu d'artifice](#)...)
- par un animal (abolements).

Si ces bruits sont commis entre 22 heures et 7 heures, ils constituent alors un tapage nocturne. Pour que l'infraction de tapage nocturne soit caractérisée, il n'est pas nécessaire que les bruits soient répétitifs, intenses ou qu'ils perdurent dans le temps.

- ***On aime profiter du chant des oiseaux pendant le weekend... on respecte les horaires de tonte...***

Arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 fixe comme suit les horaires d'utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses, motoculteurs, etc...

- Jours ouvrables 8h30 à 12h et 14h à 20h
- Samedis 9h à 12h et 14h30 à 19h
- Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

- ***On aime marcher pieds nus dans l'herbe...éviter les chiens en liberté ...et les crottes...***



**MERCI !**